

PROGRAMME D'AIDE : France 2030 – Vague 2 - Optimisation de la ressource en eau, adaptation aux changements climatique et réduction de la consommation énergétique

France Agrimer N°INTV-SIIF-2023-15

Justification des devis d'investissement dans du matériel d'irrigation – visa DDTM

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-Souverainete-alimentaire-et-transition-agroecologique/France-2030-Agriculteurs/France-2030-Vague-2-Optimisation-de-la-ressource-en-eau-adaptation-aux-changements-climatique-et-reduction-de-la-consommation-energetique>

Fiche à compléter en accompagnement des devis détaillés et chiffrés des investissements avec un intitulé explicite permettant l'identification du matériel par rapport à celui listé en annexe de la décision.

A envoyer sur la boîte : ddtm-relance-irrigation@landes.gouv.fr avec comme titre « FRANCE 2030 - irrigation – Dénomination sociale »

1) Demandeur :

Nom/Raison sociale du demandeur :	
SIRET du demandeur :	
N°PACAGE :	
Adresse du demandeur :	
Téléphone du demandeur :	
Mail du demandeur :	

2) Localisation des surfaces concernées par le projet

Commune du projet	
Numéro îlot/parcelles PAC concerné	<i>Joindre un extrait du RPG le plus récent sur lequel seront identifiées ces surfaces</i>

3) Description du projet :

Décrire votre installation actuelle d'irrigation :

Décrire simplement votre projet global en apportant des éléments démontrant les économies d'eau qui seront réalisées :

4) Origine de la ressource en eau sur les surfaces concernées

Prélèvement individuel <i>Indiquer le nom de la rivière, nappe sollicitée ou numéro de plan d'eau</i> Joindre un extrait de l'autorisation de prélèvement la plus récente en identifiant le(s) prélèvement(s) concerné(s)	
OU	
Borne / réseau collectif d'irrigation <i>Préciser le nom de la structure collective (ASA, ASL, AF, Réseau communal, CUMA, ...)</i> Fournir une attestation de la structure indiquant que l'équipement en projet sera bien desservi par le réseau collectif	

5) Système de mesure :

Vous disposez d'un système de mesure :

- Type de compteur (volumétrique, horaire, autre) :

Si compteur horaire, préciser le ou les points de prélèvements (Numéro) associé(s) au projet d'investissements :

- Numéro de série du compteur (*Néant si compteur horaire*) :

OU

Votre demande prévoit l'installation d'un compteur

oui non

COCHEZ CI-DESSOUS les économies d'eau réalisées par votre dispositif

<p align="center">Code matériel (annexe décision FAM)</p> <p align="center">Entourer le code correspondant</p>	<p align="center">Type de matériel</p>	<p align="center">Justification d'économie d'eau</p>	<p align="center">Cocher la justification correspondante</p>
<p align="center">FR23, FR27, FR28, FR29</p>	<p>Pilotage irrigation (sondes, télégestion, ...) :</p> <p>Météus Sondes et Station, (ISAGRI), IrriCrop et SenCrop Plus (SENCROP)</p>	<p>Le pilotage de l'irrigation permet de connaître précisément la disponibilité en eau du sol et ainsi d'apporter l'eau tout juste nécessaire au besoin des cultures</p>	
<p align="center">FR24</p>	<p>Enrouleur Optima (IRRIFRANCE)</p>	<p>Economie d'eau liée au remplacement d'un ou de plusieurs enrouleurs (gain de temps et meilleure gestion de l'irrigation en évitant le surdosage lié au recoupement et à la temporisation)</p> <p>OU</p> <p>pour remplacer des dispositifs vieillissants dont les apports en eau sont supérieurs aux doses programmées</p>	